

De nombreuses personnes atteintes d'un handicap moteur, en particulier des enfants, attendent l'aide précieuse d'un chien d'assistance. Grâce à votre soutien, nous pourrions faire chaque jour un pas de plus pour répondre à cette attente.



Aidez-nous à offrir un chien d'assistance à ceux qui en ont besoin

- En faisant des dons, donations, assurances-vie et legs.
- En nous faisant connaître autour de vous !
- En parrainant un chien d'assistance.
- En nous soutenant dès aujourd'hui, vous pouvez nous permettre de poursuivre et développer notre action, pour offrir une vie meilleure à ceux dont un simple geste quotidien représente un effort considérable. Chaque chien d'assistance offert coûte 13 600 € à l'association.
- En devenant famille d'accueil d'un chiot pendant 16 mois : Vous participez activement à l'amélioration de la vie d'une personne handicapée, avec la satisfaction de contribuer à élever celui qui deviendra un fidèle compagnon et une aide précieuse pour elle.

Mettre LA COMPLICITÉ qui unit l'HOMME et LE CHIEN

au service d'une grande cause, l'AUTONOMIE des personnes atteintes d'un handicap moteur.

Telle est la vocation d'handi'chiens

Offrir un compagnon qui aide ceux qui en ont besoin

Eduquer des chiens d'assistance capables d'aider et d'accompagner les personnes handicapées en fauteuil roulant dans des situations de la vie quotidienne : telle est la mission d'HANDI'CHIENS, association humanitaire créée en 1989.

En plus de l'aide technique indiscutable (ramasser des objets, apporter le téléphone, allumer la lumière...), le chien apporte un réel soutien moral et affectif à son maître, tout en créant un véritable lien social avec l'environnement.

HANDI'CHIENS forme des chiens d'assistance, en s'appuyant sur ses 4 Centres d'Éducation (Alençon, Lyon, Saint Brandan et Vineuil) et sur son réseau de bénévoles, familles d'accueil et Délégués aux familles d'accueil.

Pendant les 2 années de formation, HANDI'CHIENS prend entièrement en charge les frais de soins, d'alimentation et d'éducation des futurs chiens d'assistance.

Grâce à la générosité du public, des Clubs Services, des entreprises, des fondations et des collectivités territoriales, HANDI'CHIENS a pu remettre, chaque année, GRATUITEMENT, environ 120 chiens d'assistance aux personnes en situation de handicap moteur qui en avaient fait la demande.



• **Centre d'Éducation d'Alençon**
Lycée Professionnel Agricole
250 avenue du Général Leclerc
61000 ALENCON
Tél. : 02 33 29 51 26
Fax : 02 33 29 52 62
handichiens.alencon@wanadoo.fr

• **Centre d'Éducation de Lyon**
649 avenue Bourgelat
69280 MARCY L'ÉTOILE
Tél. : 04 78 87 63 93
Fax : 04 78 87 62 94
handichiens.lyon@wanadoo.fr

• **SIÈGE SOCIAL :**
13, rue de l'Abbé Groult
75015 PARIS
Tél. : 01 45 86 58 88
Fax : 01 45 86 50 76
handichiens@wanadoo.fr

• **Centre d'Éducation de Bretagne**
ZA du Pont Camet
22800 SAINT BRANDAN
Tél. : 02 96 58 18 40
Fax : 02 96 58 18 45
handichiens.bretagne@wanadoo.fr

• **Centre d'Éducation du Val-de-Loire**
Lieu-dit "Les Luquelles"
41350 VINEUIL
Tél. : 02 54 42 02 72
Fax : 02 54 42 13 13
handichiens.vineuil@wanadoo.fr

www.handichiens.org

HANDI'CHIENS ne fait de démarchage ni à domicile, ni par téléphone.



handi'chiens

Association Humanitaire de Formation et d'Éducation pour les Personnes Handicapées
Reconnue d'utilité publique



Document conçu et réalisé bénévolement par *Expansions* IMPRIMERIE - Imprimé sur papier aux normes écologiques, garanti sans chlore, biodégradable et recyclable.

Aujourd'hui, en France, 5 millions de personnes souffrent d'un handicap. Pour 1,5 million d'entre elles, dont de nombreux enfants souffrant de maladies neuromusculaires, il s'agit d'un handicap moteur imposant fréquemment l'utilisation d'un fauteuil roulant.

Confiés **GRATUITEMENT** à ces personnes privées de mobilité, les chiens d'assistance éduqués par HANDI'CHIENS ont pour mission de les aider et les accompagner dans leur vie quotidienne. Depuis sa création HANDI'CHIENS a remis plus de 1250 chiens d'assistance.

Un chien d'assistance pour qui ?

L'origine et la lourdeur du handicap (génétique, congénital, accidentel...) ne constituent aucunement un obstacle pour l'obtention d'un chien d'assistance.

Ce qui est important, c'est le désir profond d'avoir un chien, un compagnon, sans oublier l'efficacité de l'aide exceptionnelle qu'il apportera. Beaux et sympathiques, ce sont des chiens qui favorisent le contact entre les personnes handicapées et leur environnement.

L'association remet également des chiens d'éveil à des enfants atteints de troubles autistiques ou polyhandicapés ainsi que des chiens d'accompagnement social destinés aux institutions telles que les maisons de retraite (notre pays compte aujourd'hui 1,1 million de personnes âgées dépendantes) et les centres de rééducation fonctionnelle.

Une aide précieuse et beaucoup d'affection, pour transformer la vie des personnes privées de mobilité.

Du chiot au chien d'assistance...

Sociables et affectueux, ayant l'instinct du rapport d'objet, les labradors et les golden retrievers sont les deux races sélectionnées pour devenir des chiens d'assistance. Les chiens d'assistance sont reconnus, par la loi du 11 février 2005, comme une aide à la vie autonome et à l'intégration dans le milieu ordinaire.

L'éducation d'un chien dure 2 ans. Les chiots sont rigoureusement sélectionnés et achetés par HANDI'CHIENS à l'âge de 2 mois. De 2 à 18 mois, ils sont confiés à des familles d'accueil bénévoles, qui les pré-éduquent en les socialisant et en leur apprenant une trentaine de commandes essentielles.

De 18 à 24 mois les chiens intègrent l'un des 4 centres d'éducation labellisés par le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Agriculture pour parfaire leur éducation.

Au final, ils auront acquis 52 commandes et seront alors prêts pour être attribués gratuitement à des personnes handicapées moteur au cours d'un stage d'adaptation et de transmission de 15 jours. Le stage constitue le passage obligé pendant lequel le couple Homme/Chien idéal sera formé et apprendra à vivre ensemble.



La sélection des chiots est une responsabilité essentielle, délicate, confiée à un professionnel.



Notre association est habilitée à recevoir des dons, donations, assurances-vie et legs

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables de l'année.

Les donations et legs sont exonérés des droits de mutation ce qui signifie que la totalité de leur montant sera intégralement consacré à la mission d'HANDI'CHIENS.

Votre notaire est votre meilleur conseiller. Pour toute question concernant la transmission de votre patrimoine, consultez votre notaire.

- Je souhaite recevoir une documentation complète sur HANDI'CHIENS
- Je souhaite dès aujourd'hui participer à l'action d'HANDI'CHIENS
Je verse un don de : €
par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'HANDI'CHIENS
- Je souhaite effectuer un prélèvement automatique pour répartir mes dons sur l'année (Merci de m'adresser les documents nécessaires)

Mes coordonnées :

- Madame Mademoiselle Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Comment et où avez-vous connu HANDI'CHIENS ? :

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez vous adresser par écrit à HANDI'CHIENS pour avoir accès aux informations vous concernant dans notre fichier et en demander la rectification ou vous opposer à l'utilisation de votre adresse par des tiers.

Merci de compléter et retourner ce coupon, sous enveloppe affranchie à :



HANDI'CHIENS

13, rue de l'Abbé Groult
75015 PARIS

